

DIRM NAMO

Adjoint au chef de la division pêche et aquaculture

44187 Nantes Cedex 4

Objet : demande d'ouverture de la pêche des coques à La Baule  
*Dossier suivi par C. Talidec*

N/Réf. D/CB 2020.61

V/Réf. 366/2020

Plouzané, le 07/08/2020

Monsieur,

Vous sollicitez, par votre courrier du 7 août 2020, l'avis de l'Ifremer sur l'ouverture de la pêche des coques du gisement de La Baule à compter du 1<sup>er</sup> septembre, selon des modalités proposées par le COREPEM, à savoir notamment :

- les jours dont la somme des coefficients est supérieure ou égale à 130, à l'exception des dimanches et du 1<sup>er</sup> Janvier 2021, une seule fois par jour, deux heures avant et une heure trente après la basse mer ;
- un quota de pêche journalier par pêcheur de 120 kg bruts jusqu'au 4 novembre inclus, puis de 90 kg bruts à partir du 12 novembre ;
- un prélèvement global de 757 tonnes ;
- une fermeture de la pêche des coques sur ce gisement dès l'atteinte de ce niveau de prélèvement.

J'ai pris connaissance du compte rendu du suivi du gisement réalisé par le COREPEM les 22 et 23 juillet 2020.

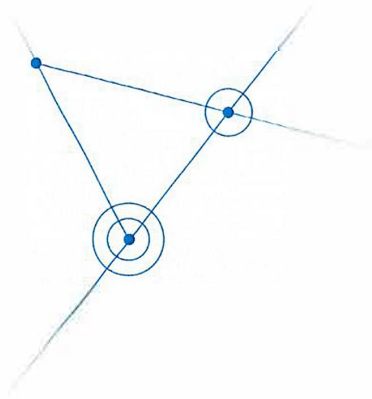
L'estimation de la biomasse exploitable (coques de taille supérieure à 30 mm) est de 1514 tonnes (+/- 453). Ce niveau se situe dans les valeurs hautes observées depuis le début de la série en 2005.

De plus, la présence de naissain a été observée cette année, contrairement à 2019. Ce dernier devrait permettre d'assurer un renouvellement du gisement, mais est susceptible de subir des mortalités qui peuvent être élevées.

Compte tenu de ces éléments, il paraît prudent de poursuivre la politique de reliquat de pêche, afin de continuer à assurer le renouvellement du gisement. Un

**Centre Bretagne**

**Siège Social**



prélèvement total correspondant à la moitié de la biomasse exploitable peut être retenu (757 tonnes).

Nous nous permettons de rappeler que ce quota devra s'appliquer à l'ensemble des exploitants, c'est à dire les pêcheurs professionnels et les pêcheurs de loisir. Il conviendrait d'évaluer et de contrôler la part de ces derniers dans l'exploitation du gisement, afin d'asseoir la pertinence de sa gestion.

Dans le cadre de la certification ISO9001 de l'institut nous vous demandons de bien vouloir porter votre appréciation sur cet avis en renseignant la fiche d'évaluation jointe.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Directrice adjointe du Centre Bretagne

**Institut français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer**  
Etablissement public à caractère industriel et commercial

**Centre Bretagne**  
1625 Route de Ste Anne  
CS10070  
29280 Plouzané - France  
+33 (0)2 98 22 40 40

**Siège Social**  
155, rue Jean-Jacques Rousseau  
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex  
France  
R.C.S. Nanterre B 330 715 368  
APE 7219Z  
SIRET 330 715 368 00297  
TVA FR 46 330 715 368  
+33 (0)1 46 48 21 00

[www.ifremer.fr](http://www.ifremer.fr)